

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le Conseil Municipal :

- A procédé au tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises 2020.
- A retenu et accepté l'offre faite par le Crédit Agricole pour la réalisation d'un prêt de 500 000 € pour financer les travaux du bourg (durée 15 ans taux fixe 0,99 %),
- A validé une décision modificative en section d'investissement,
- A décidé de prescrire la révision du PLU, sur le territoire de la commune, conformément aux articles L 153-31 et suivants, R 153-11 et R 153-12 du Code de l'Urbanisme et a fixé les modalités de la concertation à mener,
- A accepté la cession par l'association foncière au profit de la commune, des parcelles ZB n° 396 et ZB n° 397 à usage de chemin d'exploitation n° 8,
- A approuvé le déclassement sans enquête publique préalable de la partie de la voie communale située 3, Grogne, représentant une surface d'environ 280 m² et a approuvé la cession à Monsieur MARY et Madame LEVEQUE moyennant le prix de 1,07 € le m²,
- A pris acte des délégations au Maire.